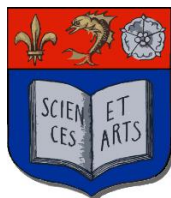


# Lettre mensuelle de l'Académie Delphinale



N°4 / Avril 2020

## Éditorial du Président

La période inédite que nous vivons est d'abord placée sous le signe de l'inquiétude : pour les personnes qui nous sont proches ou que nous connaissons, et qui sont atteintes par le virus, voire qui y ont succombé ; pour les soignants et pour celles et ceux qui se dévouent, à leur niveau, au service du bien commun ; pour notre économie déjà fragile et frappée de plein fouet par une crise majeure ; pour notre propre santé et pour notre vie quotidienne.

Pour autant, le monde de l'industrie et de la recherche s'investit résolument dans des initiatives innovantes : fabrication de respirateurs, de masques... Plusieurs de ces projets ont cours actuellement à Grenoble, dans le but d'éviter une pénurie de ces matériels d'importance vitale.

Le monde académique ne doit pas, lui non plus, se laisser gagner par le découragement ou le fatalisme. Vivre reclus et isolé, avec seulement de rares sorties, n'implique pas le désœuvrement et encore moins une quelconque démission de l'esprit : nos voisins les Chartreux démontrent le contraire depuis plus de 900 ans. Cette période où le temps est comme suspendu, et où la majorité de la population est paradoxalement invitée à participer à l'effort national en agissant par son inaction, peut donc être vécue, pour celles et ceux qui en ont la possibilité et qui n'ont pas pris sur les événements, comme une invitation à la réflexion, à l'étude, à la lecture et au travail intellectuel, sans bien sûr oublier les drames actuels, sans céder au repli égoïste ni à l'insouciance. Elle pousse ainsi à la recherche et à l'approfondissement des questions existentielles, ou plus simplement à prendre ou reprendre des travaux que l'on n'avait pas le temps de mener habituellement. Elle donne aussi davantage de disponibilité pour l'échange libre et les prises ou reprises de contacts, sources d'idées nouvelles.

Dans cet esprit, l'Académie Delphinale a, dans un premier temps, mis en place une **page dédiée sur son site Internet** : <http://www.academiedelphinale.com/documentation/51-gardons-le-lien>. Elle a pour but d'accueillir des textes ou vidéos de membres titulaires ou associés, désireux de partager avec les membres de notre Compagnie de courtes réflexions sur des sujets académiques. Je vous invite à consulter cette page, qui est mise à jour régulièrement, et dont l'Académie remercie chaleureusement les contributeurs.

Le prolongement du confinement nous oblige (et, après tout, n'est-ce pas une heureuse obligation ?) à chercher des solutions toujours nouvelles pour conserver le lien et nourrir la réflexion, grâce à tous les moyens de communication qui sont à notre disposition. Dans cette perspective, l'Académie Delphinale va s'efforcer de mettre en place, en partenariat avec l'Université Inter-Âges du Dauphiné (UIAD), des **téléconférences** qui permettront à des membres de l'Académie de partager leur savoir et de nourrir l'échange. Ces conférences en direct seront annoncées par courriel, ainsi que sur la page Internet dédiée « Gardons le lien ».

Le Bureau et le Conseil d'administration remercient l'ensemble des membres titulaires et associés pour leur engagement et leur dynamisme au service de notre Compagnie. Nous continuons ainsi à exercer notre mission, sous d'autres formes que celles que nous connaissons habituellement, et dans l'attente de jours meilleurs. D'ici là, nous souhaitons à chacun courage et patience pour les jours difficiles qui sont encore devant nous.

Le Président, Gilles-Marie MOREAU

En raison du confinement imposé par l'épidémie de COVID-19 (coronavirus), les séances de l'Académie sont suspendues pour une durée indéterminée.

Mme le Chancelier prendra contact avec les intervenants qui devaient présenter des communications lors des prochains mois.

Les réunions statutaires continuent, dans la mesure du possible, de se tenir par télé ou visioconférence.

## Futurs membres associés

À la longue liste publiée dans la lettre n. 2 (février 2020) et à celle publiée dans la lettre n. 3 (mars 2020), il convient d'ajouter les deux candidatures ci-dessous :

- M. Olivier Cogne, directeur du Musée Dauphinois, 3 montée Chalemont, 38 000 Grenoble, présenté par Mme Pierrette Paravy, MM. Jean Guibal et Pierre Dell'Accio.
- M. Antoine Clerc, numismate, rue Charles-Humbert 1, 1205 Genève (Suisse), présenté par Mme Marie-Françoise Bois-Delatte, MM. Raymond Joffre et Bernard François.

Les candidats ne pouvant être élus qu'en assemblée générale, et compte tenu du report *sine die* de celle qui était prévue le 18 avril, il est rappelé que les candidats à la qualité de membre associé sont dès à présent considérés comme invités permanents de l'Académie.

Par ailleurs, et malgré les difficultés de la période, notre effort de recrutement ne doit pas ralentir. Les dossiers de candidature ([à télécharger sur le site Internet de l'Académie](#)) doivent être adressés à M. le Président de l'Académie Delphinale, ainsi qu'au Secrétaire perpétuel Yves Armand, 6 rue Fantin-Latour, 38000 Grenoble.

## Une première à l'Académie Delphinale : le Bureau téléphonique du 28 mars 2020

Une réunion des membres du Bureau de l'Académie Delphinale avait été programmée pour le samedi 28 mars 2020. Confinement oblige, cette réunion qui devait se tenir aux Archives de l'Isère a dû être remplacée par une réunion téléphonique, qui permit à la presque totalité des membres du Bureau, chacun et chacune son appareil téléphonique à l'oreille, de dialoguer pendant plus d'une heure et demie.

Gilles-Marie Moreau, le maître d'œuvre de l'opération, présida les débats dans d'excellentes conditions. C'est ainsi que l'ordre du jour primitivement fixé permit une franche discussion, laissant à chacun le temps de s'exprimer.

Furent successivement évoqués la mise en place du Bulletin (qui sera désormais publié annuellement et à moindre coût), l'avenir de la Lettre mensuelle de l'Académie adressée essentiellement par mail, l'édition des actes du colloque « Intelligence Artificielle » de 2019, le calendrier des séances pour 2020, la mise en place d'un comité de travail nommé « Comité de prospective » (sans pouvoir décisionnel), la mise en ligne des bulletins numérisés, le lieu des réunions de notre Compagnie, etc.

En résumé, le bilan de cette réunion au téléphone s'avère très positif et très encourageant. Les organes statutaires et décisionnels devront être réunis dès que la fin du confinement le permettra.

## Réunions statutaires de l'Académie

Les membres du **Bureau** se sont réunis par visioconférence le mardi 14 avril 2020 à 10 heures.

Les membres du **Conseil d'Administration** se réuniront dès que les circonstances le permettront.

La prochaine **Assemblée générale des membres titulaires** aura lieu dès que les circonstances le permettront (très vraisemblablement au second semestre 2020).

Les membres de ces différentes instances recevront une convocation portant ordre du jour.

## Nécrologie

Information transmise par une fidèle et obligeante membre de notre Compagnie : nous avons appris le décès de **Mme Nicole Barthez**, en résidence à Montpellier. Mme Nicole Barthez était l'épouse du général Alban Barthez, qui présida l'Académie Delphinale en 2002 et 2003. Nous l'avons souvent rencontrée à l'occasion de nos conférences mensuelles. À ses enfants et petits-enfants, à toute sa famille, l'Académie Delphinale présente ses condoléances très émues et très attristées.

Le **P. Edmond Coffin**, membre émérite de notre Compagnie, est décédé mercredi 8 avril de causes naturelles (non liées au Covid-19). Né le 26 décembre 1925 à Saint-Marcellin, il avait été ordonné prêtre le 15 août 1949 au Grand Séminaire de La Tronche. Après avoir exercé diverses fonctions dont celle de vicaire épiscopal, il avait été archiviste diocésain de 1999 à 2010. Élu en 2008 membre titulaire de notre Compagnie au fauteuil n. 40, il avait prononcé son discours de réception en 2010, et avait été élevé à l'éméritat en 2015. Ses obsèques ont eu lieu mardi 14 avril à 10h, en la cathédrale Notre-Dame de Grenoble. Un hommage lui sera rendu dans un prochain bulletin.

## Site Internet

Le site Internet de l'Académie a récemment fait peau neuve. Il contient de nombreuses informations sur les activités et sur l'histoire de l'Académie et du Dauphiné, et nous vous invitons à le consulter et à le faire connaître : [www.academiedelphinale.com](http://www.academiedelphinale.com).

Pour lutter contre l'ennui et la morosité secrétés par la période de confinement, le Président et quelques membres du Bureau ont proposé au cours de la séance téléphonique du 28 mars dernier le placement sur le site de notre Compagnie de textes courts portant sur des sujets variés : historiques, philosophiques, etc.

Ces contributions (textes, images...) sont mises en ligne sur la **page dédiée** : <http://www.academiedelphinale.com/documentation/51-gardons-le-lien>. Celle-ci sera mise à jour à mesure de l'arrivée de nouvelles contributions.

L'appel du Président semble donc avoir été entendu, puisque d'ores et déjà plusieurs de nos membres titulaires et associés y ont répondu. Que d'autres les rejoignent et nous aurons ainsi paré au vide de nos publications pendant cette cruelle période de confinement. Qu'ils en soient remerciés.

## La citation du mois

Sourions un peu avec cette citation de notre dauphin Louis V (plus connu sous son nom de roi Louis XIV, le « Roi-Soleil »...), entendue récemment à la télévision :

*Je ne m'y connais pas sur ce sujet, Monsieur, mais je me méfie de mes académies, car ceux qui y siègent sont bien autant savants que courtisans.*

Mais gageons que les académies du XXI<sup>e</sup> siècle sont infiniment plus peuplées de savants que de courtisans !

## Courrier adressé à l'Académie

Il est rappelé que le courrier adressé personnellement au Secrétaire Perpétuel et impersonnellement à l'Académie Delphinale doit, à titre transitoire, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020, être envoyé à l'adresse suivante :

M. Yves Armand, Secrétaire Perpétuel, 6 rue Fantin-Latour, 38000 Grenoble.

L'adresse de M. le Trésorier reste inchangée.

## Cotisations 2020

Il est rappelé que les membres titulaires, les membres associés, et les abonnés au Bulletin, sont priés de régler leur cotisation au cours du premier trimestre de l'année (voir les modalités de règlement à la fin de cette lettre).

Le Bureau de l'Académie se permet d'attirer l'attention de ses membres, titulaires et associés, sur le fait que notre Compagnie vit principalement de leurs cotisations. Dans la situation très difficile que nous traversons, il est d'autant plus vital que chacun manifeste par son adhésion effective son soutien à la pérennité de notre Compagnie.

À ceux qui hésiteraient, dans la situation présente, à envoyer leur cotisation par courrier postal, nous recommandons le règlement par virement bancaire (voir renseignements ci-dessous).

Les reçus fiscaux pour 2019, eux, seront autant que possible envoyés par courriel. M. le trésorier met en ce moment au point une procédure automatique de publipostage : à ce sujet, toute personne ayant la pratique des macros Excel peut lui proposer son concours, qui sera bienvenu.

## Adhésion

L'Académie Delphinale n'est pas un cercle fermé.

Toute personne s'intéressant **aux arts, à l'histoire, aux lettres, aux sciences et techniques et à la conservation du patrimoine en Dauphiné** peut demander à être associée à ses travaux et activités, sous la seule condition d'être présentée par trois parrains, membres titulaires ayant prononcé leur discours de réception. Il est pour cela demandé de remplir le formulaire de candidature, [à télécharger sur le site Internet de l'Académie](#).

Le Secrétaire perpétuel se tient à la disposition de tout candidat à la qualité de membre associé pour lui fournir toute précision nécessaire et l'aider dans cette démarche.

## Cotisations

### Montant des cotisations 2020 :

- Membre titulaire : 70 euros y compris service du bulletin.
- Membre associé : 50 euros y compris service du bulletin.

Abonnement au bulletin (abonnés non associés) : 65 euros.

Il est vivement recommandé de régler la cotisation annuelle au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année pour éviter la lettre de rappel et l'interruption du Bulletin.

### Règlement :

- Soit par chèque libellé à l'ordre de : *Académie Delphinale*. À adresser au trésorier : M. Pierre Burguburu, 2 avenue Jean-Perrot, 38100 Grenoble.
- Soit par virement sur le compte bancaire de l'Académie Delphinale (IBAN : FR76 1046 8024 8931 4554 0020 056 ; BIC : RALPFR2G), avec comme seule référence : votre nom + cotisation 2020.

# La Lettre mensuelle

**Responsable de la publication** : M. Yves Armand, secrétaire perpétuel.

**Composition et mise en page** : M. Gilles-Marie Moreau.

**Fondée en 1772**, autorisée par lettres patentes de Louis XVI en mars 1789, l'**Académie Delphinale** a été reconnue d'utilité publique par décret du 15 février 1898. Elle a pour but d'encourager **les arts, l'histoire, les lettres, les sciences et techniques, la conservation du patrimoine** et toutes études intéressant les départements de **l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes** qui constituent l'ancienne province du Dauphiné. Elle est membre de la Conférence Nationale des Académies, sous l'égide de l'Institut de France.

**Vous appréciez cette Lettre mensuelle ?** Faites-le savoir autour de vous et incitez vos interlocuteurs à s'y abonner **gratuitement**, sur simple demande par courriel.

L'**Académie Delphinale** respecte le Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD). Continuer à recevoir cette Lettre mensuelle signifie que vous acceptez de continuer à figurer sur sa liste de diffusion. Si vous ne souhaitez plus figurer sur cette liste, nous vous prions de bien vouloir nous le signaler par courriel.

## Contact :

Académie Delphinale

[www.academiedelphinale.com](http://www.academiedelphinale.com)

Archives départementales de l'Isère

[academiedelphinale@gmail.com](mailto:academiedelphinale@gmail.com)

2 rue Auguste-Prudhomme

38 000 Grenoble.

Secrétariat :

Mme de Rosa, 06 10 92 98 59.

[evelynederosa@free.fr](mailto:evelynederosa@free.fr)

